



Bulletin de veille dédié à l’insertion et l’adaptation des Afriques dans les tendances mondiales

Entre unité et stabilité : la quête d’une voie pour l’intégration africaine 60 ans après

Volume 6, numéro 1, Mai 2023

Résumé analytique

Le 25 mai 1963, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) naissait en Éthiopie. La création de l'OUA a été possible grâce aux efforts de 32 États réunis à Addis-Abeba, déterminés à jeter les bases d'une union politique et économique de l'Afrique et ce au lendemain de l'indépendance des pays du continent. La souveraineté des nouveaux États indépendants rimait alors avec l'unité du continent. Cette ambition d'unité fait partie des vocations initiales du panafricanisme, lequel se traduit, par ailleurs, par l'ambition d'un gouvernement africain, selon la vision du président ghanéen de l'époque, Kwame Nkrumah. Dans son credo "Un gouvernement de l'Union pour une Afrique unie", (Lecoutre, 2007), il y avait l'idée d'institutionnaliser des politiques communes et une unité politique au niveau régional. C'est une approche qui fait de la construction d'une identité politique africaine une condition de la prospérité et de la stabilité du continent. Réactualisée par la Déclaration d'Accra de 2007, dont le modèle d'intégration réaffirme le projet des « États-Unis d'Afrique », cette idée est portée par certains leaders africains comme le Colonel Muammar Kadhafi (un des chantres contemporains des « États-Unis d'Afrique). Déjà avec la création, en 2002, de l'Union africaine, se profilait le projet d'un gouvernement de l'Union et des États-Unis d'Afrique. Il n'en demeure pas moins que l'approche a été inversée. En 1999, les États membres de l'OUA ont pris la décision évidente de remplacer l'OUA par l'UA, comme condition nécessaire à l'accélération du processus d'intégration du continent.

Centre d'analyse et de prospective sur les Afriques (CAP-Afriques)

60 ans après la naissance de l'OUA et 40 ans avant 2063, l'unité africaine est-elle conforme à "L'Afrique que nous voulons" ? Comment le continent réagit-il face aux enjeux communs et mondiaux ?

Le présent numéro de *VigieAfriques* s'y penche, avec les contributions de **Nicholas Good, Charlie Mballa et Mohamed Mehdi Soufargi**.

Contenu

L'intégration continentale par l'intégration sous régionale : problèmes et défis2

Les changements climatiques : une menace sécuritaire que l'Afrique partage avec le reste du monde.....5

Naissance de l'Alliance Politique Africaine : vers une « dépolitisation » de l'intégration continentale?.....11

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Entre unité et stabilité : l'intégration africaine en quête de voie, 60 ans après

TENDANCES

L'intégration continentale par l'intégration sous régionale : problèmes et défis

Charlie Mballa,

*Professeur-adjoint, Science politique
Campus Saint-Jean, University of Alberta*

Pour bien d'observateurs parmi les plus optimistes, non seulement l'Afrique semble avoir tourné le dos à son passé, mais aussi, dans ce temps mondial, « l'heure africaine » aurait sonné... Malgré les nombreux défis auxquels fait face le continent (accès difficile aux services publics, violence et instabilité politiques, mal-gouvernance, un ordre mondial et des rapports de forces défavorables, impacts de la crise socio sanitaire, conflit russo-ukrainien), son intégration est en marche, comme le démontre la mise en place de la ZLECAf. Selon les experts, cette vaste zone de libre échange aura un impact important sur le secteur manufacturier et industriel, le tourisme, la coopération intra-africaine et la transformation économique (Signé et Ven, 2019), soit 70 milliards de dollars d'ici 2040, comparé à une Afrique sans la ZLECAf. Cet optimisme est également partagé par les institutions internationales les plus reconnues en matière de prospective économique (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, entre autres). L'UNECA, plus particulièrement anticipe une augmentation du commerce intra-africain de 15 à 25% d'ici à 2040 (Signé et Ven, 2019), avec un impact sur les économies africaines. Comment lie-t-on les dynamiques sous régionales à l'unité africaine, abordée ici du point de vue de l'intégration continentale?

Conçues pour encadrer les économies des sous-régions, les communautés économiques régionales (CÉR) jouent en effet un rôle d'encadrement des économies du continent. Les huit CÉR reconnues par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA constituent, en effet, les piliers de construction de l'Union. Au-delà des lacunes souvent évoquées à leur égard, leur mise en place (pas forcément leur fonctionnement) est un facteur favorable à l'intégration africaine, ne serait-ce qu'administrativement (voir infra).

Si l'on considère les expériences sous régionales, on affirmerait aisément que le processus d'institutionnalisation des CÉR est une réalisation effective d'un des objectifs du Traité d'Abuja de 1991 (entré en vigueur trois ans plus tard), à savoir renforcer les CÉR existantes et en établir de nouvelles dans les régions où elles n'existent pas (la reconnaissance formelle de huit CÉR sur les 14 étant considérées par les instances africaines comme un accomplissement d'étape). À titre de rappel, les huit CÉR reconnues par l'UA sont : l'Union du Maghreb arabe, la CEDEAO,

la CAE, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la SADC, le COMESA, la Communauté économique des États d'Afrique centrale et la Communauté des États sahélo-sahariens. Sur ces huit, seules quatre CÉR ont établi des zones de libre-échange, soit le COMESA, la SADC, la CAE et la CEDEAO, les deux dernières, la CAE et la CEDEAO, ayant réussi à mettre en place une union douanière.

Les CÉR se présentent donc comme des instances ancillaires de l'intégration africaine, ne serait-ce qu'administrativement. Non seulement font-elles office d'instances administratives utiles à l'intégration, mais elles fonctionnent aussi de telle sorte qu'elles constituent l'antichambre de l'intégration continentale et de la libéralisation des marchés. Les efforts d'intégration des CÉR qui se démarquent de manière variable, en fonction des indices d'intégration, en sont un témoignage. Du point de vue des infrastructures et des investissements, dont un peu moins de la moitié concerne des projets de transport, la SADC fait figure de tête de proue, suivie par la CEDEAO et la CEA. Cette dernière est par ailleurs citée en exemple pour ses avancées en vue de la mise en place d'un marché commun, d'une union douanière et d'une union monétaire dans l'optique de la monnaie unique est-africaine annoncée pour les quatre prochaines années.

En matière de gouvernance, les CÉR sont structurées comme la plupart des organisations internationales : rencontres des chefs d'État au sommet, des ministres en conseil, sans oublier les rencontres auxquelles participent des experts. Sur le plan sociodémographique, l'Afrique compte environ 1,2 milliard d'habitants et son produit intérieur brut (PIB) combiné dépasse, selon les experts, un peu plus de deux billions de dollars. Il s'agit d'un vaste marché avec, selon certaines estimations, une population qui devrait doubler d'ici à 2050 (augmentation de 99 %) pour l'Afrique subsaharienne seulement¹, rendant impérative la construction des infrastructures et des logements.

La performance des CÉR soulève toutefois plusieurs doutes. L'intégration au sein des CÉR reste à géométrie variable. L'application du protocole sur la libre circulation demeure la meilleure illustration des disparités observables : efforts remarquables de cinq CÉR sur huit pour leurs progrès², avec à la clef un processus de constitution en zones de libre-échange, situation particulière de la SADC qui arrive en tête du peloton des régions les plus intégrées du continent (voir supra). De plus, la contribution des CÉR dans la transformation structurelle de l'Afrique est lacunaire, non seulement du fait des asymétries sur le plan du développement et de l'intégration, mais aussi du fait des déséquilibres en matière de capacités techniques, de planification et de politiques. Cette situation compromet les efforts des CÉR pour réaliser en profondeur un programme d'intégration continentale.

D'autres réserves peuvent être émises tant en ce qui a trait à la viabilité financière des CÉR qu'en ce qui concerne leur fonctionnement général. En effet, leur dépendance technique, matérielle et financière à l'égard de l'aide étrangère est un sérieux problème posé à la diplomatie économique en Afrique. À cette dépendance s'ajoutent de nombreuses critiques quant à leur dysfonctionnement. Bien qu'utile à l'apprentissage du multilatéralisme à l'échelle (sous) régionale, l'un des griefs souvent formulés à l'égard des CÉR concerne leur caractère pléthorique. La profusion de communautés, qui frise la désintégration régionale et le morcèlement du marché africain, se conjugue avec la multiplicité des identités, de nature à nuire à l'intégration régionale. En raison du grand nombre de petits marchés, les États doivent relever d'autres défis comme celui d'assumer des contributions financières (quoteparts) obligatoires à chacune de ces CÉR. Il ne serait pas exagéré d'affirmer qu'il existe autant de CÉR

¹ ONU Info, *supra* note **Error! Bookmark not defined.**

² « État de l'intégration régionale », *supra* note **Error! Bookmark not defined.**

qu'il y a de niveaux d'intégration en Afrique, sans oublier les dissymétries à l'intérieur de chacune d'elles.

Du point de vue de la gouvernance, outre la confusion souvent remarquée sur le partage des responsabilités entre les États membres, les CÉR et l'UA, les spécialistes ont souvent relevé le manque de clarté de l'*Acte constitutif* et des documents d'orientation, ce qui hypothèque la capacité de l'UA. Rappelons qu'avec le principe de subsidiarité explicitement approuvé pour la première fois par les dirigeants de l'UA en novembre 2018, il est reconnu aux CÉR l'initiative en matière de paix et de sécurité dans leurs régions respectives, lorsqu'elles sont dans l'impasse sur des crises spécifiques.

À l'échelle régionale, la capacité politique des CÉR est très limitée et n'inspire pas suffisamment de respect de la part des dirigeants africains (dont certains brillent par leurs boycotts des sommets africains). À cela s'ajoutent des égoïsmes nationaux, la lourdeur administrative, la faiblesse des institutions démocratiques, l'insuffisance moyenne des résultats économiques, à quelques exceptions près. Les CÉR présentent aussi un déficit sur le plan de leur capacité de contrainte juridique, lequel déficit se traduit par le non-respect des règles et directives communautaires.

Compte tenu de ces évolutions variables et asymétriques sur la scène régionale et sous-régionale, la mise en place de la zone de libre-échange continentale ouvre de nouveaux horizons pour l'intégration de l'Afrique. Autant l'ouverture des pays africains au libéralisme économique et commercial ne peut aller que main dans la main avec l'ouverture au libéralisme politique, autant les ambitions d'unité, d'union ou d'intégration restent encore très élevées. En attendant que l'intégration régionale parachève le processus d'affranchissement du continent de sa dépendance politique et économique que les dynamiques néocoloniales et les rapports de force au niveau mondial tendent à perpétuer, elle devra relever deux principaux défis. Le premier réside dans sa capacité à réaliser le transfert de compétences entre l'échelle étatique et l'échelle régionale, ainsi qu'un arrimage conséquent entre politiques publiques nationales et stratégies régionales y compris sous régionales. Le deuxième défi important consiste, après l'intégration par le droit et les institutions, à faire le saut de l'intégration par les peuples, desquels le souci de la prospérité est au cœur de tout processus d'intégration qui se veut légitime.

Références citées

Commission économique pour l'Afrique, Union africaine et Banque africaine de développement, « État de l'intégration régionale en Afrique : Vers la création de la zone de libre-échange continentale » (2017), en ligne (pdf) : *Nations Unies* <digitallibrary.un.org/record/1631609/files/aria8_fre_fin_21nov> [« État de l'intégration régionale »].

Malley, Robert (2019). « Huit priorités pour l'Union africaine en 2019 » (6 février 2019), en ligne : *International Crisis Group* <www.crisisgroup.org/fr/africa/eight-priorities-african-union-2019>.

Makiadi, Simão L. (2016). « L'intégration régionale en Afrique : Un processus déjà ancien... pour quels résultats? » 6:12 Mulemba 51.

Signé, Landry et Colette van der Ven (2019). « Keys to Success for the AfCFTA Negotiations », *Africa Growth Initiative*, Brookings, *Policy Brief*.

Les changements climatiques : une menace sécuritaire que l’Afrique partage avec le reste du monde

Mohamed Mehdi Soufargi

Maître Assistant en Droit public

*Chercheur-Conseiller au Laboratoire du Centre de Recherches Militaires,
Ministère de la Défense Nationale, Tunisie*

Les changements climatiques sont devenus de plus en plus palpables avec des incidences prononcées sur la stabilité et la sécurité internationales. Cette réalité est exacerbée par la géographie et la démographie d’un continent dont une grande partie est exposée aux aléas climatiques, sans oublier les menaces que les mouvements de populations (migration climatique) font peser sur la stabilité politique de certains pays africains. Ainsi, le continent le moins émetteur de gaz à effets de serre, se trouve dans une situation où il subit de plein fouet les changements climatiques. Plusieurs sous-régions d’Afrique connaissent des instabilités endémiques et des migrations qui affectent la composition démographique et la structure économique des pays de la région. Cette situation est la cause de plusieurs conflits qui nourrissent à leurs tours cette réalité dans une espèce de cercle vicieux. Avant d’analyser l’ampleur du phénomène et son impact systémique, il convient de situer les liens entre changements climatiques, migrations et instabilités politiques, qui revêtent par ailleurs un caractère récent. Les trois notions ont souvent été analysées d’une manière indépendante les unes des autres à cause de la nouveauté que représente le phénomène du dérèglement climatique. Cependant, il est à constater que ces trois notions interagissent d’une manière évidente et complexe.

En effet, les changements climatiques ont une influence de plus en plus perceptible sur les populations. Certains groupes humains sont particulièrement impactés par la hausse des niveaux de la mer et la hausse des températures ainsi que les sécheresses prolongées et les ouragans exceptionnellement puissants. Ces dérèglements climatiques vont pousser certaines populations à migrer vers des zones moins touchées. Les mouvements de populations qui surviennent souvent rapidement, et qui concernent un nombre important de personnes, sont à même de déstabiliser les zones d’accueil en changeant leurs structures socio-économiques. Les changements brusques dans les structures socio-économiques des zones d’accueil (et plus particulièrement dans les États fragiles) semblent créer un terreau fertile à des tensions inter-ethniques et des conflits internes et internationaux.

Un lien entre les changements climatiques, les mouvements de populations et les conflits (parfois armés) peut être établi à la lumière des événements qui ont eu lieu dans plusieurs zones du globe, nous poussant à nous demander quelle influence les migrations climatiques opèrent sur la paix, tant à l’échelle continentale qu’à celle internationale. Pour y répondre, l’ampleur du phénomène du dérèglement climatique, ses impacts économiques et politiques seront abordés.

Un dérèglement climatique de plus en plus aigu

Historiquement, les premiers signaux du dérèglement climatique remontent à la fin des années 1970³, bien que des observations aient été effectuées dès les années 1940 dans certaines zones du globe (King et al., 2015) . Cette problématique climatique a été couplée à un second phénomène qui prenait de l'ampleur durant les dernières années de la décennie 1980 et qui est la migration massive de populations pour des raisons climatiques. En effet dès 1985, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a reçu le premier document expert qui trace un lien direct entre le changement climatique et les mouvements de masse de populations à l'échelle interne et internationale (Essam, 1985).

Avec les différentes formes que prend le dérèglement climatique (sécheresses extrêmes, précipitations inhabituelles, hausse du niveau de la mer (Bourque, 2000), certaines zones du globe terrestre deviennent inhabitables ou difficilement habitables pour les populations autochtones qui ont tendance à quitter leurs zones de sédentarisation. Ces zones sont le plus souvent rurales et sous développées (FAO, 2022) et par conséquent encore plus vulnérables.

Un facteur de fragilisation socio-économique d'ampleur planétaire

Bien qu'il est souvent difficile d'isoler le facteur environnemental et le considérer comme seule raison qui pousse les populations à la migration (ce qui rend difficile toute statistique sur la question (GIEC, 2022) mis à part les zones touchées par la hausse du niveau de la mer), les changements climatiques sont souvent une des causes des mouvements rapides de population⁴. Ces facteurs environnementaux viennent en général se greffer sur une situation socio-économique déjà délicate, fragilisant encore plus les populations, dont la capacité de résilience est soumise à rude épreuve.

En outre, et parallèlement, certaines zones du globe sont désormais complètement invivables pour les humains. C'est ce qui ressort du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts pour le changement climatique de 2022 (UNEP, 2002). Ainsi, certaines régions du golfe arabo-persique et du sous-continent indien connaissent des vagues de chaleur avec une saturation de l'air par l'humidité qui rendent difficile la présence des humains dans ces zones. En outre, plusieurs zones du globe sont directement touchées par la montée du niveau de la mer et d'ores et déjà des îlots ont été englouties par la montée des océans (Sadat, n.d.). Ces populations voient leurs habitats inaccessibles et parfois disparaître progressivement et sont donc obligées de se déplacer ailleurs. Si ce déplacement se fait à l'intérieur d'un même pays pour certains, pour d'autres l'exode est transfrontalier, ce qui a tendance à créer des situations de crises migratoires et de crises politiques internationales.

Fort heureusement, plusieurs zones touchées par les dérèglements climatiques ne sont pas habitées, cependant, des régions à forte densité de population sont de plus en plus sujettes à ces changements ; ce qui pousse les populations les plus démunies à changer de lieu de

³ Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été créé à cet effet en 1972.

⁴ Aucune définition juridique des réfugiés ou déplacés climatiques n'existe à ce jour.

résidence et d'activité économique, les rendant encore plus précaires (Résolution A/HRC/RES/35/20) y compris pour les personnes les plus vulnérables.

Le climat, facteur d'instabilité politique en Afrique

Les liens entre ces changements climatiques et les mouvements migratoires sont non seulement établis mais aussi exacerbés par l'ampleur et l'intensité des phénomènes climatiques. Si à ce jour, plusieurs chiffres (Schiavina 2019) sont avancés pour quantifier ce phénomène migratoire, voilà que vient s'ajouter l'instabilité politique qu'elle engendre aussi bien pour les zones quittées que pour les zones de refuge. Pour les zones quittées, elles deviennent désertes démographiquement et non exploitées économiquement. Dans ces zones désertes et non habitées, aucune autorité ni institution étatique ne sont présentes. Dans la zone du Sahara, certains États africains n'ont pas de contrôle sur de larges parties de leur territoire national et cela a laissé libre court à l'apparition de toute sorte d'activité criminelle ainsi qu'à une insécurité endémique dans la région.

L'impact du changement climatique sur les ressources naturelles des zones de refuge qui s'ajoute aux pressions démographiques, économiques et politiques existantes peut fragiliser politiquement une zone ou un État (Parry, 2007) qui n'est pas suffisamment préparé à recevoir un flux migratoire permanent et une sédentarisation non programmée de ces populations.

Ainsi, dans son rapport du 16 Avril 2007 (CNA, 2007), le groupe consultatif militaire du département de la Défense américain avait indiqué que la principale menace à la paix et la stabilité internationales a pour source les changements climatiques. Les implications de ces dérèglements climatiques ont, d'après ce rapport des têtes pensantes du Pentagone, un impact majeur sur les populations à travers les pressions qu'ils exercent sur plusieurs zones du globe qui risquent de devenir inhabitables (Holland et al., 2013). les poussant à migrer vers d'autres régions souvent avoisinantes.

Cette menace environnementale sur la stabilité des populations a été constatée et approuvée par le Conseil de sécurité des Nations Unies dès 2007 (ONU, 2007) à travers une série de réunions et de résolutions (résolution de l'ONU A/HRC/RES/50/9) et A/HRC/RES/47/24) qui mettent en évidence la dangerosité des changements climatiques sur la stabilité internationale. Ces textes onusiens mettent aussi l'emphase sur l'existence d'une certaine discordance entre les différents pays du monde aussi bien dans une relation sud-sud que dans la géopolitique des migrations vers les pays développés de l'OCDE. A titre d'exemple, les flux de migrants étant de plus en plus importants vers les pays de l'Union européenne, une bonne part serait liée aux changements climatiques en Afrique subsaharienne et en Asie. Ceci a été relevé dans le rapport sur la migration climatique et son impact sur l'Europe (Parlement européen, 2020).

Les migrations climatiques : source de conflits

Des conflits armés non-internationaux comme celui du Darfour a eu pour facteur déclencheur des épisodes de sécheresse prolongés, ayant contraint des populations nomades à migrer vers des territoires nouveaux sous le contrôle d'une autre ethnie qui, de plus, est dans un autre État souverain voisin, à savoir le Soudan. Il s'agit d'un conflit d'apparence ethnique, interétatique

mais aussi climatique (Tubiana 2005), provoquées par des sécheresses répétées et aigues dans la région du Sahara africain.

Plus récemment, le déclenchement des manifestations au tout début de la guerre civile syrienne est en partie à cause de changements climatiques dans la région de Deraa en Syrie (Randall, 2015). Ce pays était soumis à une longue période de sécheresse qui a affecté de manière directe les équilibres économiques du pays. Il en a suivi des mouvements de populations et une situation d'instabilité dans la région connue de tous. Les conséquences de cette situation sont encore réelles, du point de vue de la stabilité aussi bien de la région du Proche-Orient que des régions environnantes. La sécheresse qui a frappé le Chili au début des années 2020 et 2021 a été en partie responsable des manifestations de colères et des émeutes qui ont eu lieu dans ce pays sur fond d'appauvrissement des paysans poussés à se déplacer de leurs régions agricoles vers les villes pour trouver du travail (Do, 2002).

Ce qui aggrave davantage cette réalité est que l'arsenal juridique international et les ordres juridiques internes ne sont pas équipés pour faire face à cette catégorie de migrants. Le Droit international humanitaire et le Droit international relatif à la migration ne sont aujourd'hui pas outillés pour la protection des migrants climatiques ni au niveau des normes de Droit ni au niveau des procédures. Les procédures en vigueur aujourd'hui dans la plupart des pays ayant adopté des lois sur l'immigration n'ont pas encore incorporé des notions comme le tiers pays sûr climatiquement pour les procédures de rapatriement or le climat devrait être considéré comme un facteur déterminant ou au moins à prendre en considération dans les procédures en vigueur dans les ordres juridiques internes aux États.

En outre, le Droit international n'a pas encore incorporé la notion de climat dans les conflits armés et n'a pas encore saisi l'entière ampleur de la problématique climatique, qui ne cesse de s'aggraver et de se complexifier. Climat, biodiversité, économie, géographie et maintenant géopolitique, tous ces secteurs sont devenus directement impactés par le dérèglement climatique.

Etant donné que la menace climatique est de nature globale, une réponse internationale est nécessaire pour faire face aux changements climatiques. En outre, cette réponse doit inclure des mesures urgentes et des instruments juridiques qui permettent d'endiguer les effets des changements climatiques sur la paix internationale. Une prise en charge onusienne d'organiser un Sommet exceptionnel qui regroupe l'humanité entière autour de la question du climat et de la sécurité internationale en mettant l'emphase sur les conséquences sécuritaires pourrait amener les gouvernements et les acteurs économiques à s'entendre sur différents points dont notamment la création d'une catégorie nouvelle de réfugiés. Juridiquement, la création d'une telle catégorie est souhaitable pour faire la distinction entre les types de personnes déplacées et permettre aux autorités des différents États d'engager les procédures adéquates et surtout de quantifier l'ampleur du phénomène.

Les trois éléments que sont les changements climatiques, le déplacement de populations et les tensions politiques sont liés et interdépendants et figurent d'ores et déjà comme les défis de ce siècle qu'il faut impérativement gérer et au mieux relever.

Références bibliographiques

Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies

Résolution A/HRC/RES/50/9 : Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 7 juillet 2022 50/9. Droits de l'homme et changements climatiques.

Résolution A/HRC/RES/47/24 : Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 14 juillet 2021 47/24. Droits de l'homme et changements climatiques.

Rapports officiels

AR6 (2022). Synthesis Report, Climate Change ; Groupe d'expert Intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

CNA Corporation (2007). National Security and the Threat of Climate Change, Alexandria, VA : CNA Corporation.

Essam El-Hinnawi (1985). Environmental refugees, Nairobi : UNEP ; UNEP(02)_E52-E .

FAO (2002). Les zones rurales sont les plus touchées par les pressions migratoires, en ligne, <https://www.fao.org/newsroom/detail/rural-areas-bear-the-brunt-of-migration-pressure/fr>

Groupe d'expert Intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2022), AR6, Synthesis Report, climate change ; ; 2022 ; en ligne : <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>

Holland, Andrew et Xander Vagg (2013). The Global Security Defense Index on Climate Change: National Security Perspectives on Climate Change from around the World, Washington, DC : American Security Project, 21 mars.

ONU (2007). Security Council Holds First-Ever Debate on Impact of Climate Change on Peace, Security, Hearing over 50 Speakers », communiqué de presse, 17 avril.

Parlement européen (2020). Changement climatique et migration ; Etude pour la commission LIBE ; en ligne : [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/655591/IPOL_STU\(2020\)655591\(SUM01\)_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/655591/IPOL_STU(2020)655591(SUM01)_FR.pdf)

Schiavina, Marcello; Freire, Sergio; MacManus, Kytt (2019): GHS population grid multitemporal (1975, 1990, 2000, 2015) R2019A. European Commission, Joint Research Centre (JRC).

UNEP, ONU (2002). Programme pour l'environnement, en ligne : <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2022-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-de-reduction-des>

Articles

Bourque, Alain (2000). Les changements climatiques et leurs impacts ; Alain Bourque ; Vertigo, Volume 1, numéro 2.

<https://doi.org/10.4000/vertigo.4042>

Do, Naomie (2022). L'or bleu : une ressource qui se fait rare au Chili, *Perspective monde* ; Université de Sherbrooke ; en ligne : [https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse/3340#:~:text=La%20crise%20du%20manque%20d'eau%20\(20\).](https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse/3340#:~:text=La%20crise%20du%20manque%20d'eau%20(20).)

King Andrew D *et al* (2015). The timing of anthropogenic emergence in simulated climate extremes, *Environ. Res. Lett.* **10** 094015 DOI 10.1088/1748-9326/10/9/094015

Parry, Emyr Jones (2007). La plus grande menace pour la sécurité mondiale : le changement *Chronique ONU*.

Randall, Alex (2015). Le Conflit syrien et le changement climatique : les médias ont-ils tout bien compris ? Climate and migration coalition.

Sadat, Nemat (2019). Petites îles : montée des eaux, *Chroniques ONU*, en ligne : <https://www.un.org/fr/chronicle/article/petites-ilesmontee-des-eaux>

Schiavina, Marcell, Sergio Freire et Kytt MacManus (2019): GHS population grid multitemporal (1975, 1990, 2000, 2015) R2019A. European Commission, Joint Research Centre (JRC) ; en ligne : <http://data.europa.eu/89h/0c6b9751-a71f-4062-830b-43c9f432370f>

Tubiana, Jérôme (2005). « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Afrique contemporaine*, Vol 2 (n° 214), p. 165-206. DOI : 10.3917/afco.214.0165.

RÉFORMES

Naissance de l'Alliance Politique Africaine : vers une « dépolitisation » de l'intégration continentale?

Charlie Mballa,

*Professeur adjoint, Science politique
Campus Saint-Jean, University of Alberta*

À l'initiative du Togo, il s'est tenu à Lomé, le mercredi 03 mai 2023, la première conférence ministérielle, regroupant une dizaine de pays d'Afrique. Misant sur deux représentants par zone géographique (Afrique méditerranéenne, Afrique australe, Afrique occidentale, Afrique orientale et Afrique centrale), l'Alliance politique africaine (APA) a réuni les ministres des Affaires étrangères et chefs de délégations de l'Angola, du Burkina Faso, de la Centrafrique, du Gabon, de la Guinée, de la Libye, du Mali, de la Namibie, de la Tanzanie et du Togo. Que faut-il comprendre de la naissance de l'APA, que nous laissons le ministre togolais des Affaires étrangères lui-même définir? D'après lui, « L'APA est une Alliance pour le devenir du panafricanisme, c'est une alliance autour d'un engagement commun, un défi africain et la riposte contre la menace terroriste. C'est aussi une alliance pour la pacification durable du continent, une alliance au nom et pour la défense des intérêts communs des Africains. C'est une alliance pour une Afrique forte et décomplexée, pour une Afrique qui parle d'elle-même sur la scène internationale et pour la défense et la promotion des positions communes africaines. C'est enfin une participation équitable de l'Afrique à la gouvernance mondiale » (Discours lors de la première conférence ministérielle de l'Alliance politique africaine). Pour cerner la plus-value d'une telle initiative, il convient de rappeler le contexte dans lequel cette dernière naît, sur le plan de l'intégration régionale et de la géopolitique mondiale.

Un contexte continental et mondial agité

Les contextes politique et géopolitique d'abord. L'analyse de l'intégration en Afrique ne saurait négliger l'impact du contexte politique sur les efforts d'intégration. Nous devons prendre en considération les nombreuses crises politiques que connaissent les pays africains de nature et de degrés divers : coups d'État, rebellions, guerres civiles, conflits armés, etc. D'après l'International Institute for Strategic Studies (IISS), en 2021, l'Afrique subsaharienne comptait 17 guerres civiles internationalisées, soit plus de deux fois le nombre de conflits internes sans intervention extérieure (IISS, 2022). Pour 2018, l'Afrique subsaharienne seule était l'hôte de conflits de plusieurs natures et d'intensité : 12 différends (disputes); 13 crises non-violentes; 46 crises violentes; huit guerres limitées; six guerres (Statista, 2019). Les situations de crise dans la sous-région méridionale assombrissent le tableau : crises du printemps arabe et ses conséquences sur la stabilité de la sous-région; problèmes migratoires consécutifs aux transitions post-totalitaires.

Du point de vue géopolitique, les relations traditionnelles entre les anciens pays colonisateurs et les pays africains battent de l'aile. Jadis partenaires privilégiés et historiques des États africains, la France et l'Europe, rattrapées par les faits, doivent désormais renégocier leur positionnement stratégique dans ce continent. Cette situation impose à l'Afrique l'opportunité et la contrainte de faire des choix entre différents modèles de partenariats concurrents, dont ceux des pays émergents. Le vote africain à l'ONU dans le contexte de la guerre Russie-Ukraine est révélateur de la volonté de distanciation du continent de ses anciennes alliances idéologiques et politiques. Pendant que l'occident multiplie les sanctions diplomatiques et économiques à l'encontre de la Russie, certains pays africains continuent sinon à signer des ententes avec la Russie, du moins à renouveler les anciens contrats, essentiellement militaires. Tel est le cas, par exemple, du Cameroun (avril 2022) ou du Mali (août 2022). C'est dire, pour beaucoup de pays africains, notamment les abstentionnistes et les absents qui tiennent à leur neutralité diplomatique dans les résolutions onusiennes des derniers mois, que c'est du « business as usual », au moment où se prépare le deuxième sommet économique et humanitaire Russie-Afrique, de Saint-Pétersbourg, prévu entre le 26 et le 29 juillet 2023.

Parallèlement, la Chine continue sa percée dans le continent par des investissements massifs, en éducation, construction, ainsi que dans les secteurs pétrolier, minier et forestier. Dans le prolongement de ces investissements, la Chine, faut-il le rappeler, est celle qui avait financé le nouveau siège de l'Union africaine et développé des sommets de haut niveau avec ses partenaires africains. Le sommet États-Unis-Afrique de décembre 2022, sous Biden, après le dernier sommet du même genre en 2014, sous Obama, s'insère dans cette volonté occidentale de contrer l'influence chinoise et russe en Afrique. Les sommets avec l'Afrique, auxquels les États africains se présentent encore comme des sujets politiques isolés, face à un géant, semblent devenus des instruments géopolitiques incontournables. Du septième sommet Chine-Afrique de Pékin (3-4 septembre 2021) au deuxième sommet Russie - Afrique annoncé en Russie pour l'été 2023 (après Sotchi 2019), sans oublier le sixième sommet Union européenne-Union africaine (UA) de Bruxelles (17-18 février 2022), auxquels s'ajoutent l'influence politique et les liens sécuritaires des pays comme la Turquie et les Émirats arabes unis en Somalie et au Soudan, l'Afrique est courtisée par des prétendants de tous les coins du globe et semble redevenir le centre d'attraction du monde.

Sous les angles administratif et juridique, on peut évoquer une culture administrative dans le secteur public en Afrique marquée par le phénomène bureaucratique et qui exerce une influence sur les processus d'intégration. Comme le relèvent certains économistes, malgré de nombreux efforts à l'intérieur des CÉR pour supprimer les barrières tarifaires (Hadegebe, 2018), les exigences procédurales et la paperasserie en matière commerciale sont un fardeau qui rend les délais d'importation et d'exportation de biens, de capitaux, de services entre pays frontaliers plus longs que la normale. Cette bureaucratie pèse également lourd sur la mobilité des personnes et sur les économies de la région.

D'un point de vue de gouvernance, outre la confusion souvent remarquée au niveau du partage de responsabilités entre les États membres, les CÉR et l'UA, les spécialistes ont souvent relevé le manque de clarté de l'Acte constitutif et des documents d'orientation; toutes choses qui hypothèquent la capacité de l'UA (Malley, 2019). Au niveau sous régional, la capacité politique des CÉR est très limitée et n'inspire pas suffisamment de respect de la part de dirigeants

africains (dont certains brillent par leurs boycotts des sommets africains); ce à quoi s'ajoutent des égoïsmes nationaux, la lourdeur administrative, la faiblesse des institutions démocratiques, l'insuffisance moyenne des résultats économiques, à quelques exceptions près. Elles présentent aussi un déficit politico-juridique qui se traduit par le non-respect des règles et directives communautaires (Makiadi, 2016).

Qu'attendre de l'APA?

Bien qu'il soit encore prématuré de se prononcer sur l'APA, il est possible de qualifier les intentions de cette entité et d'en tracer quelques perspectives à partir de son statut actuel. De ce dernier point de vue d'abord, l'APA se veut une entité informelle, comme le serait le G7 ou le G20. Sa vocation et son mode de fonctionnement reposent sur la concertation et la coopération. Son appellation « Alliance » est assez révélatrice de cette vocation multilatérale. Des mots même de la première ministre togolaise, Victoire Tomegah Dogbé, l'APA ambitionne de « faire émerger l'Afrique comme un club de puissance géopolitique et économique, qui assure ses responsabilités régionales et globales ». L'APA entend, dès lors, aider le continent à avoir la balance du pouvoir dans les processus décisionnels qui déterminent les enjeux du globe. En ouvrant les travaux de cette conférence, Mme Tomegah Dogbé confirme les intentions de l'APA : « face à la globalisation, l'Afrique doit devenir un bloc d'équilibre. »

L'idée de club renvoie également à une volonté de fédérer les pays africains qui partagent les mêmes vues sur des questions centrales régionales, continentales et mondiales. Ainsi, selon les communications officielles relatives à l'APA, l'objectif de cette dernière consiste à mobiliser les pays partageant les idéaux du panafricanisme et prêts à « œuvrer pour une Afrique politiquement forte, indépendante, décomplexée et non-alignée », soucieuse de défendre d'abord ses intérêts sur la scène internationale.

Pour ce faire, l'APA entend miser sur une approche qui, partant des besoins du continent et des populations, va du bas vers le haut. Retour à une conception propre aux idées de David Mitrany développées dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, concepteur d'une certaine « dépolitisation » de l'intégration régionale. Ici, il est question de changer une perception du pouvoir politique des États-nations, souvent peu soucieux des intérêts sociaux des peuples. Plus spécifiquement, cette approche fonctionnaliste, ou de type coopératif, suppose l'inversion de la subsidiarité : les problèmes qui dépassent la capacité des États doivent être résolus au niveau interétatique au moyen de la coopération. C'est cette dernière (particulièrement la coopération par projet) qui prendra mieux en charge le bien-être des populations, son but ultime. En coopérant dans la formulation et l'exécution de projets communs, les États répondent mieux aux problèmes d'intérêt commun. Dans le cas de l'Afrique, cette coopération permet de répondre aux lacunes souvent décriées, tant en matière de structures de production qu'en matière d'infrastructures de production et dont la réponse réside dans des solutions d'abord africaines. Dans cet esprit, l'APA s'inscrit dans la continuité du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Partant de l'enracinement du sous-développement du continent dans l'histoire et les structures coloniales, la vocation initiale du NEPAD était de placer l'avenir de l'Afrique entre les « propres mains » de ce continent. On parlait de l'idée que les tentatives traditionnelles d'établir des

programmes de développement à l'échelle du continent n'ont pas abouti en partie à cause d'un leadership douteux et d'une appropriation par les Africains eux-mêmes tout aussi douteuse.

Dans cet esprit mitranyen, l'APA, qui n'entend ni entrer en concurrence avec une quelconque organisation existante, ni se substituer au dispositif institutionnel existant se veut un cadre informel de coopération renforcée. Au contraire, les ministres se félicitent dans leur communiqué final du projet d'organisation du « 9^e Congrès panafricain à Lomé, en 2024, par le Togo, en collaboration avec l'Union africaine, sur le thème », le thème retenu pour ce congrès étant « Renouveau du panafricanisme et rôle de l'Afrique dans la réforme des institutions multilatérales : mobiliser les ressources et se réinventer pour agir. »

Au-delà des intentions de permettre à l'Afrique de parler de sa propre voix au niveau mondial, par la promotion du multi-alignement et d'aligner la politique étrangère africaine sur les intérêts nationaux des pays africains, comment se positionnera l'APA sur l'échiquier institutionnel régional et continental? Comment ses initiatives et seront-elles coordonnées avec celles de l'Union africaine? Quels leviers sera capable de mobiliser l'APA pour permettre à l'Afrique de hâter enfin l'avènement de ce nouvel ordre mondial tant annoncé et jamais arrivé? L'avenir nous le dira.

Références bibliographiques

Hadegbe, D.W (2018). Croissance africaine : des attentes à l'émergence de nouvelles puissances, Rapport 2018, Institut Amadeus.

International Institute for Strategic Studies (2022). The Armed Conflict Survey 2022: Sub-Saharan Africa Regional Analysis, 18 novembre.

Makiadi, Simão L. (2016). « L'intégration régionale en Afrique : Un processus déjà ancien... pour quels résultats? », 6:12 *Mulemba* 51

Malley, Robert (2019). « Huit priorités pour l'Union africaine en 2019 », en ligne : *International Crisis Group* <www.crisisgroup.org/fr/africa/eight-priorities-african-union-2019>.

Mitrany, David (1994). « A Working Peace System » dans Brent Franklin Nelsen *et al*, dir, *The European Union*, Palgrave, London.

Statista (2019). Number of conflicts in Sub-Saharan Africa from 2005 to 2018, by conflict intensity, [en ligne], <https://www.statista.com/statistics/262938/conflicts-in-sub-saharanafrica-by-intensity/>

REPÈRES

Nicholas Good*BEd Secondaire - Majeur en Études sociales
Faculté Saint-Jean, University of Alberta*

La Gambie distinguée d'une « médaille d'or » des engagements climatiques : un exemple peu médiatisé

Les décisions concernant le sort du climat de la terre sont souvent prises par une population adulte, avec les jeunes qui sont laissés pour compte. Dans le contexte de la Gambie (le seul pays à avoir atteint les objectifs qu'il a signés dans l'accord de Paris de 2015 pour réduire les émissions de CO₂), cet article vise à explorer les solutions proposées par les jeunes de Gambie (âgés de 13 à 18 ans) lors du premier grand festival d'apprentissage de pair-à-pair et d'étudiant à professionnel. Font partie de la liste de solutions, des combustibles alternatifs pour la cuisine, de meilleurs systèmes pour traiter l'eau, la conservation des aliments et plus. Malgré l'âge des jeunes, les solutions proposées dans le cadre de l'événement étaient souvent créatives, abordables, évolutives - et pourraient être adaptées à de nombreux contextes. L'article montre non seulement l'importance de la jeunesse dans la crise climatique actuelle, mais également l'importance du niveau d'engagement des jeunes dans le seul pays qui s'apprête à atteindre ses objectifs climatiques, la Gambie.

D'après le Journal *Huffpost*, les mesures en matière de climat d'autres pays africains comme le Maroc ou le Nigéria sont jugées "presque suffisantes". Un seul pays d'Europe rejoint ce groupe de bons élèves: la Grande-Bretagne.

Pour en savoir plus...:

Bonell, A., J. Badjie, S. Jammeh, Z. Ali, M. Hydera, A. Davies, M. Faal, A. N. Ahmed, W. Hand, A. M. Prentice, K.A. Murray, et P. Scheelbeek (2022). Grassroots and Youth-Led Climate Solutions From The Gambia. *Frontiers in Public Health*, 10. <https://doi.org/10.3389/fpubh.2022.784915>

Promouvoir des pratiques peu polluantes : quel rôle pour le privé ?

En réponse à la crise climatique, plusieurs pays et gouvernements encouragent le secteur privé à adopter des pratiques plus vertes. Souhaitant explorer le rôle du secteur privé sur l'action climatique au Rwanda et en Gambie, Kwizera et Touray utilisent une méthode de recherche qualitative pour approfondir les pratiques de durabilité dans le secteur privé. Leur thèse explore les rôles de la réglementation gouvernementale, du marché, des entreprises et des parties prenantes dans la mise en œuvre des pratiques plus écologiques. Leurs conclusions indiquent que les coûts et le manque de compétences sont des obstacles à la mise en œuvre des pratiques moins polluantes.

Pour en savoir plus... :

Kwizera, J., & Touray, N. (2022). *Private sectors' impacts on environmental sustainability in developing countries; a case study on manufacturing companies in Rwanda & Gambia* [Thèse]. <http://urn.kb.se/resolve?urn=urn:nbn:se:umu:diva-197486>

Existe-t-il un lien entre les changements climatiques et les inégalités?

Lorsque l'on s'intéresse aux changements climatiques dans le contexte de l'Afrique subsaharienne, une question, parmi tant d'autres, consiste à savoir comment ces changements peuvent impacter les taux de pauvreté et d'inégalité. En créant un panel de 20 pays d'Afrique pour la période 2000-2016, cette étude cherche à découvrir la relation entre le changement climatique et les taux de pauvreté et d'inégalité en Afrique subsaharienne. En ce qui concerne le changement climatique, l'étude conclut que l'absence d'une politique agraire suffisante pour faire face à l'évolution de la crise climatique et à l'accroissement de la population contribue à l'augmentation de la pauvreté et des niveaux d'inégalité en Afrique subsaharienne. Dans sa conclusion, l'étude souligne la nécessité d'inclure la dimension climatique lors de l'élaboration de programmes et de politiques économiques, ainsi que de moderniser l'agriculture et les économies africaines afin de s'adapter aux effets négatifs de la variabilité climatique.

Pour en savoir plus...:

Mouleye, I. S., Y. H., Daouda, et A. Diaw (2019). Effets du changement climatique sur la pauvreté et les inégalités en Afrique subsaharienne. *Revue d'Économie Du Développement*, 27 (3), 5–32. <https://doi.org/10.3917/edd.333.0005>.

Quelles alternatives aux politiques d'exploitation minière ?

La relation entre l'exploitation minière et l'économie sud-africaine étant évidente, la fermeture des mines risque d'avoir des effets dévastateurs. Avec les politiques internationales qui commencent à encourager la transition de l'exploitation minière au profit d'alternatives plus vertes, pour une plus grande sécurité de l'environnement, il peut exister des conséquences sociales. Marais explique que dans le contexte sud-africain postapartheid, le gouvernement et l'industrie minière ont mis en place des programmes visant à encourager l'accès à la propriété pour les travailleurs des mines voisines qui s'installent dans la région. Son livre explique les dangers liés à la fermeture des mines, en insistant sur l'incapacité des programmes existants à s'adapter efficacement en cas de fermeture des mines.

Pour en savoir plus...:

Marais, L. (2022). *The Social Impacts of Mine Closure in South Africa*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003262015>

Pour développer le secteur des énergies renouvelables, la législation est nécessaire, mais pas suffisante

Cet article cherche à découvrir les problèmes réglementaires liés au développement des secteurs de l'énergie renouvelable en Afrique subsaharienne en raison des défis juridiques et politiques. Pour ce faire, l'article examine le cas de la Gambie (qui dispose d'une législation sur les énergies renouvelables, tout en étant le seul pays satisfaisant les objectifs fixés dans l'accord de Paris en 2015) et du Nigeria, qui ne dispose pas de législation sur les énergies renouvelables. Les auteurs mettent en évidence la tendance des gouvernements d'Afrique subsaharienne à vouloir développer leur secteur d'énergie renouvelable afin de fournir de l'énergie à tous les habitants de la région. Ils constatent également que s'il est important d'encourager la législation pour développer les énergies renouvelables, celle-ci ne suffit pas toujours à améliorer la gouvernance dans ce secteur. Les études de cas sélectionnées montrent que la réglementation et les objectifs politiques inefficaces affaiblissent le potentiel du secteur à se développer au maximum.

Pour en savoir plus... :

Obeng-Darko, N. A. (2020). Renewable energy development in sub-Saharan Africa: evidence of regulatory issues from The Gambia and Nigeria. *Renewable Energy Law and Policy Review*, 9(4), 36–44. <https://doi.org/10.4337/relp.2020.04.04>

Quelle réponse de l'Afrique face à l'urgence climatique?

Un des futurs grands contributeurs et aujourd'hui victime numéro un des changements climatiques, l'Afrique subit une hausse des températures moyennes qui augmente beaucoup plus vite que la moyenne internationale. Il s'agit d'un défi encore important demain lorsque leur population augmentera par milliards d'habitants. L'article estime qu'il y a trois domaines à surveiller dans les années à venir, en ce qui concerne la réponse de l'Afrique à l'urgence climatique: la géopolitique africaine changeante, « l'architecture financière climat public » et « l'architecture financière climat privé. »

Pour en savoir plus...:

Severino, J.-M. (2022). Les financements-climat vers l'Afrique : charge ou opportunité ? *Politique Étrangère, Printemps*(1), 43–54. <https://doi.org/10.3917/pe.221.0043>

Quelles stratégies de gestion de risque face à la crise climatique?

Outre la croissance démographique, les dimensions économiques, politiques et sociales de l'Afrique de l'Ouest et l'avenir de chacune d'entre elles sont confrontés à la nécessité de s'adapter à une autre grande crise - celle du climat. Dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, le secteur agricole est un secteur important qui sera probablement soumis à des pressions accrues en raison de l'augmentation des températures moyennes. En réponse, de nombreuses recherches ont été menées sur la manière dont des mesures réalisables peuvent être prises pour minimiser les risques liés au changement climatique dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest. En trois parties, l'ouvrage étudie trois axes thématiques qui ciblent chacun des outils différents de gestion du risque climatique pour l'agriculture familiale. Par exemple, la gestion du risque climatique et l'utilisation de l'information climatique pourraient être utilisées dans la planification et la prise de décision dans le secteur agricole. Ensuite, une autre mesure de défense qui sera nécessaire est le développement des zones inondables et le développement d'un système qui répartit l'eau plus efficacement. Finalement, une troisième proposition sera d'adopter de nouvelles pratiques agro écologiques.

Pour en savoir plus...:

Sultan, B., Bossa, A. Y., Salack, S., & Sanon, M. (Eds.). (2020). *Risques climatiques et agriculture en Afrique de l'Ouest*. IRD Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.36024>.

Quelle réponse de l'Afrique face à l'urgence climatique?

L'Afrique du Sud a un système basé sur le charbon et une économie extractive, largement responsable de ses niveaux d'émissions élevés par rapport aux pays ayant un PIB similaire. Toutefois, dans le cadre des impacts venant des héritages coloniaux, l'article examine le rôle de la colonisation britannique sur l'économie de l'Afrique du Sud et le rôle du colonialisme dans le retard climatique. L'article explique comment les puissances coloniales ont été responsables de l'établissement de la dépendance aux combustibles fossiles tout en supprimant les alternatives dans le contexte de l'Afrique du Sud.

Pour en savoir plus...:

Van Ryneveld, T. N., et Islar, M. (2022). Coloniality as a Barrier to Climate Action: Hierarchies of Power in a Coal-Based Economy. *Antipode*. <https://doi.org/10.1111/anti.12907>

FOCUS

Principes et Piliers de l'Intégration Régionale

(Cité par Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, 2023)

Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine

Phases	Durée	Étapes principales
Première étape	1994-1999	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des communautés économiques régionales existantes; création de nouvelles communautés économiques régionales dans les régions où il n'en existe pas
Deuxième étape	1999-2007	<ul style="list-style-type: none"> Stabilisation des barrières tarifaires et non-tarifaires, des droits de douane et des taxes intérieures dans chaque communauté économique régionale Calendrier de la suppression des barrières Harmonisation des droits de douane Renforcement de l'intégration sectorielle Coordination et harmonisation des activités des communautés économiques régionales
Troisième étape	2007-2017	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une zone de libre-échange et mise en place d'une union douanière dans chaque communauté économique régionale
Quatrième étape	2017-2019	<ul style="list-style-type: none"> Coordination et harmonisation des systèmes tarifaires et non-tarifaires au sein des communautés économiques régionales pour parvenir à une union douanière continentale
Cinquième étape	2019-2023	<ul style="list-style-type: none"> Politiques sectorielles communes Harmonisation des politiques monétaires, financières et budgétaires Libre circulation des personnes, des droits de résidence et d'établissement
Sixième étape (dernière étape)	2023-2028	<ul style="list-style-type: none"> Marché commun africain Union économique et monétaire panafricaine Banque centrale africaine Parlement panafricain Essor des multinationales africaines

Source : adaptation du Traité instituant la Communauté économique africaine (juin 1991) par la Communauté économique pour l'Afrique (CEA).

SOUS LA LOUPE

Nicholas Good

*BEd Secondaire - Majeur en Études sociales
Faculté Saint-Jean, University of Alberta*

À surveiller...

16-17 mai 2023,
Amsterdam, **Africa Summit,**

Amsterdam : Amsterdam accueillera le plus grand sommet sur le commerce et l'investissement axé sur l'Afrique du 16 au 17 mai 2023. Le thème cette année : débloquer la transformation numérique, l'investissement et les opportunités commerciales en Afrique. Ce sommet a pour but de mettre en évidence les opportunités d'investissement en Afrique, tout en fournissant des opportunités pour les investisseurs de se rencontrer avec des entrepreneurs, des chefs d'entreprise et des délégations gouvernementales. Plus de 50 orateurs présenteront, offrant un aperçu détaillé de la transformation économique que connaissent actuellement de nombreuses régions d'Afrique. L'événement de deux jours constitue une plateforme unique pour acquérir des connaissances stratégiques sur les possibilités d'investissement en Afrique.

Le jeudi 25 mai 2023, Sharm El Sheikh:
Assemblées annuelles 2023 du Groupe de la Banque africaine de développement

Le Centre international des congrès de Charm el-Cheikh, en Égypte reçoit l'Assemblée annuelle de groupe de BAD, un Événement thématique du savoir 2 axé sur le thème « Exploiter le capital naturel pour financer la lutte contre les changements climatiques et la croissance verte en Afrique ».

Le jeudi 25 mai 2023, Sharm El Sheikh,
Journée de l'Afrique

La Journée de l'Afrique sera célébrée sur le thème de l'unité, de la diversité et des progrès du continent, en marge du 60^e anniversaire de la création de l'Union africaine.

29 mai – 1er juin 2023, Toronto,
Conférence annuelle 2023: L'Afrique entre la confrontation du passé et l'imagination de ses avenir

L'Université York à Toronto (Canada) sera l'hôte de la conférence de 2023 de l'Association canadienne des études africaines (ACÉA) qui a pour thème *l'Afrique entre confrontation du passé et imagination des avenir*. Quelques sous-thèmes incluent : confronter la crise écologique globale, penser avec et contre les études africaines et connexions et avenir africains. Cette année, l'accent sera mis sur les confrontations du passé dans le contexte des études africaines et la reconstruction des études africaines et l'Afrofuturisme.

14 juin 2023, Montréal, Forum RSE et durabilité en Afrique

Le Baromètre sur la Responsabilité Sociétale et la durabilité des entreprises canadiennes en Afrique présente un état des lieux de la transparence, de la féminisation des instances de

gouvernance et des pratiques de RSE des sociétés canadiennes en Afrique.

15 et 16 juin 2023, Tunis, **Séminaire sur le partenariat public-privé en Afrique du Nord pour une croissance durable et inclusive**

La Banque africaine de développement, l'Instance générale de partenariat public-privé, et la Caisse des dépôts et consignations de la Tunisie organisent ce séminaire qui regroupera les Instances en charge des PPP des six pays visés (Tunisie, Maroc, Égypte, Mauritanie, Libye et Algérie), des promoteurs, des banques, de représentants de diverses administrations et des bailleurs de fonds.

26 juin 2023, Rabat, **Colloque international**

L'Institut EGA (France), Cap-Afriques (Canada) et Université Mohammed V de

Rabat (Maroc) co-organisent un colloque sur le thème « Le triangle Chine – Russie – Afrique(s) : quels enjeux pour le triangle France – Europe – Afrique(s) ? »

26-29 juillet 2023, **Deuxième sommet économique et humanitaire Russie-Afrique**, Saint-Pétersbourg

Le deuxième sommet Russie Afrique réunira des autorités russes et des chefs d'États africains, ainsi que des chefs d'entreprises africaines et internationales. Les thèmes discutés pour ce deuxième rendez-vous seront les coopérations commerciale, économique, scientifique, technique et humanitaire pour étendre les relations russo-africaines. Le premier sommet en octobre 2019 a vu la signature de 92 accords, contrats et mémorandums, pour un montant de plus de 16,7 milliards de dollars.



The screenshot shows the header of the website for the 27th World Congress of Political Science (IPSA AISP). It includes the logo on the left, the event title in three languages (English, French, and Spanish) in the center, and navigation links like 'MY CONGRESS', 'LOG OUT', and social media icons on the right. A dark blue navigation bar at the bottom of the header contains the text 'Politics in the Age of Transboundary Crises' and several menu items: 'ABOUT', 'PROGRAM', 'REGISTRATION', 'GENERAL INFORMATION', and 'EXHIBITORS & SPONSORS'.

Migration, participation citoyenne et justice sociale dans les Afriques et les Amériques: bâtir des sociétés inclusives dans un monde interconnecté.

[View](#) [Edit](#)

Convenor

Dr. Charlie Mballa
mballa@ualberta.ca

Type
Open Panel



Date limite de soumission de propositions : 18 janvier 2023

Pour soumettre une proposition : <https://wc2023.ipso.org/wc/panel/migration-participation-citoyenne-et-justice-sociale-dans-les-afriques-et-les-ameriques>

FORUM RSE ET DURABILITÉ EN AFRIQUE

Première édition

**ÉCONOMIE DURABLE ET RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DES ENTREPRISES CANADIENNES EN
AFRIQUE**

**14 juin 2023 à la salle Walter Capital (Côte-
Sainte-Catherine 1^{er}, 110, secteur bleu) à HEC
Montréal**

VIGIEAFRIQUES

À propos du bulletin

VigieAfriques est une publication électronique de l'Observatoire sur les Afriques du CEIM (CAP-Afriques). Révisé par les pair(e)s, il s'agit d'un bulletin trimestriel de veille dédié à l'insertion et l'adaptation des Afriques dans les tendances mondiales. Il est ouvert à tous les chercheurs, étudiants et personnes intéressées à publier un article court dans une de ses cinq rubriques.

Rubriques

TENDANCES (1500 mots) : Identification des avancées théoriques et des pratiques émergentes au niveau mondial.

REPÈRES (75 à 750 mots) : fournit des références sur les avancées dans le champ d'un axe du regroupement thématique ou d'une politique publique.

RÉFORMES (600 mots) : témoignages ou expériences de transformations structurelles globales ou sectorielles engagées au niveau mondial ou continental ainsi que par les organisations internationales et leurs leçons pour les Afriques.

FOCUS (2000 mots) : Arrêt sur une pratique exemplaire particulière, dans un domaine particulier des axes de recherche de CAP-Afriques et nécessitant vulgarisation.

SOUS LA LOUPE (500 mots) : Actualités ou événements à surveiller.

Information pour les auteurs

Les textes soumis à VigieAfriques ne doivent pas être déjà parus dans une autre publication. Leur contenu engage la responsabilité personnelle de leur auteur. Ni le CEIM ni CAP-Afriques ne sauraient être tenus responsables des préjudices subis du fait de l'utilisation du contenu des articles ou de l'interprétation des opinions exprimées dans les articles.

Les textes proposés, dont la longueur est fonction des rubriques, doivent porter sur l'un des domaines suivants : 1) Régionalismes ; 2) Négociations internationales ; 3) Changements climatiques ; 4) Enjeux technologiques ; 5) Gouvernance ; 6) Mobilisation de ressources intérieures ; 7) Planification et statistiques ; 8) Transformation structurelle des économies.

Soumettre un article

Les propositions d'articles doivent être faites en format Word à l'adresse suivante : mballa@ualberta.ca



Prochain numéro : Août 2023

Date limite de soumission de propositions (sur un sujet portant sur

l'un des axes du Cap-Afriques): 21 juillet 2023

CAP-Afriques

Le Centre d'analyse et de prospective sur les Afriques (CAP-Afriques), un des observatoires du CEIM-UQAM, est un regroupement de chercheurs s'intéressant à l'Afrique et à l'avenir de ce continent. Sa mission consiste à contribuer à fournir un éclairage sur les différentes dynamiques de transformation observables, au moyen de recherches, de conception d'outils d'analyse comparative dédiés à l'aide à la prise de décision. Ce faisant, les travaux du CAP-Afriques se basent sur des données empiriques recueillies localement, par l'entremise de sources, de personnes-ressources et d'entités homologues et partenaires situées localement. Le CAP-Afriques se veut un réseau de transfert de connaissances dédié aux Afriques, en établissant des liens entre universitaires, hommes d'affaires ou chefs d'entreprises et société civile. En son sein, les chercheurs sont regroupés en fonction de leurs affinités de recherche d'intérêt pour les pays africains. Huit regroupements thématiques structurent ainsi les travaux des experts : **1) Régionalismes ; 2) Négociations internationales ; 3) Changements climatiques ; 4) Transformations digitales ; 5) Gouvernance ; 6) Mobilisation de ressources intérieures ; 7) Planification et statistiques ; 8) Transformation structurelle des économies.**

Comité de rédaction de VigieAfriques

Gueldich Hajer, Université
de Carthage, Tunisie

Mama Hamimida, Université
Hassan II, Casablanca, Maroc

Nora Marei, CNRS, France

Léonard Matala-Tala,
Université de Lorraine, France

Charlie Mballa, CSJ, University
of Alberta, Canada



CAP-Afriques

Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-3640
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

Adresse postale :

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 546-5059

Courriel: mballa@ualberta.ca

Site web : www.cap-afriques.com

Direction du CAP-Afriques

Charlie Mballa, directeur

Chargé de cours, University of Alberta /
Chercheur, Centre d'études sur
l'intégration et la mondialisation (CEIM)
mballa@ualberta.ca

Hajer Gueldich, directrice adjointe

Professeure agrégée en Droit international
à l'Université de Carthage- Tunisie /
Membre élu et première femme élue
Présidente de la Commission de l'Union
africaine pour le Droit international
(CUADI)
hajer.gueldich@yahoo.fr

Abonnez-vous

Au fil RSS 

[Lisez toutes les chroniques](#) 